



Renseignements relatifs aux contrats de télécommunications mobiles

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1, r.2)

Prestataire	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coût d'acquisition	Coût de services mensuels
Telus	Téléphone cellulaire	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Telus	Clé cellulaire	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Telus	Point d'accès	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Telus	Tablette	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Telus	Téléphone intelligent	8	0	0,00 \$	263,37 \$
TOTAL		8	0	0,00 \$	263,37 \$